



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/IFF/1998/7
19 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Forum intergouvernemental sur les forêts
Deuxième session
Genève, 24 août-4 septembre 1998

Élément de programme II.a

Questions laissées en suspens concernant
les besoins en ressources financières

Note du Secrétariat

Résumé

La gestion durable de tous les types de forêts nécessite des ressources financières considérables mais les ressources nouvelles et additionnelles attendues de sources publiques nationales et internationales n'ont pas été versées comme prévu, en dépit des engagements pris à cet égard. La situation financière des pays en développement à faible couvert forestier est particulièrement grave. Les flux de capitaux privés au profit d'activités forestières augmentent, essentiellement ceux de sources internationales, mais aussi ceux qui proviennent de certains pays en développement. Toutefois, il se peut que ces flux de capitaux, destinés à des activités extractives plus traditionnelles, ne contribuent pas de manière significative à une gestion durable des forêts. Le secteur privé a également du mal à trouver les capitaux d'amorçage nécessaires et à surmonter la peur des risques et des incertitudes dont s'accompagnent les nouvelles activités. Les flux de capitaux de ce secteur sont mal ciblés en ce sens qu'ils sont généralement destinés à des pays à vaste couvert forestier. Il y a lieu d'instituer des réformes structurelles prévoyant des incitations fiscales, financières et autres de nature à favoriser une gestion durable des forêts tout en éliminant les subventions qui l'entravent.

La présente note examine certains des mécanismes financiers aussi bien classiques que novateurs utilisés dans d'autres secteurs et pays et l'usage

qui pourrait en être fait dans le secteur forestier des pays en développement. Elle évoque également des questions liées à la création d'un fonds forestier international au Fonds pour l'environnement mondial et à d'autres instruments ainsi que les récents faits survenus qui ont ouvert de nouvelles possibilités de financement des activités du secteur forestier.

Les conclusions et propositions sont résumées à la fin de la présente note.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	4
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL SUR LES FORÊTS	3 - 8	4
III. ÉTAT ACTUEL DES MÉCANISMES FINANCIERS	9 - 21	6
A. Tendances	9 - 10	6
B. Besoins financiers et sources de financement	11 - 18	6
C. Application des mesures proposées par le Groupe	19 - 21	8
IV. FAITS RÉCENTS SURVENUS	22 - 28	9
A. Changements climatiques, carbone et liens forestiers	22 - 25	9
B. Crise monétaire et financière asiatique	26 - 28	9
V. FONDS FORESTIER INTERNATIONAL ET AUTRES MÉCANISMES DE FINANCEMENT NOVATEURS	29 - 44	10
A. Fonds international pour les forêts	29 - 31	10
B. Mécanismes de financement novateurs pour l'exploitation viable des forêts	32 - 45	11
VI. CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES ET AUTRES MESURES POSSIBLES	46 - 54	13
A. Conclusions	46 - 50	13
B. Mesures proposées	51 - 54	14

I. INTRODUCTION

1. À sa première session, le Forum intergouvernemental sur les forêts a décidé d'examiner d'urgence, à ses prochaines sessions prévues, au titre de la catégorie II.a, les différentes possibilités d'action ci-après :

a) Demander instamment la création d'un fonds international d'appui aux activités relatives à la gestion durable des forêts;

b) S'employer à améliorer le financement selon d'autres modalités, notamment en invitant le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods, ainsi que les autres organisations internationales compétentes, à étudier des moyens novateurs qui permettraient d'utiliser plus efficacement les mécanismes financiers déjà en place et de dégager des ressources financières nouvelles et additionnelles de sources publique et privée, aux niveaux national et international, en vue d'appuyer les activités relatives à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur durable de tous les types de forêts¹.

2. La présente note fournit des informations actualisées sur l'élément de programme II.a, qui doivent servir de base de discussion à la deuxième session du Forum. Elle s'appuie sur les rapports du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts relatifs à l'assistance financière et à des questions connexes. Elle examine en particulier les conclusions et recommandations adoptées par le Groupe en matière de financement; analyse la situation actuelle, les faits nouveaux survenus et les questions liées au financement; définit d'autres activités nécessaires et tire quelques conclusions préliminaires.

II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL SUR LES FORÊTS

3. À sa quatrième session, le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts est arrivé aux conclusions suivantes sur l'assistance financière² :

a) Les questions relatives à l'assistance financière se recoupent, s'imbriquent et sont d'une importance capitale;

b) Les ressources financières actuelles sont insuffisantes;

c) Les besoins financiers doivent être assurés par des apports internes, encore que les sources financières internationales soient capitales;

d) L'aide publique au développement (APD) reste la principale source de financement public externe, surtout dans les pays en développement à faible couvert forestier;

e) La tendance à la baisse de l'APD est préoccupante;

f) Les projets forestiers qui contribuent à l'amélioration de l'environnement mondial devraient également bénéficier du soutien de mécanismes internationaux comme le Fonds pour l'environnement mondial;

g) Les flux de capitaux privés en direction des pays en développement sont un phénomène encourageant, mais ils sont inégalement répartis;

h) Il y a lieu de renforcer la coopération internationale pour résoudre le problème de la dette des pays en développement;

i) Des instruments reposant sur les mécanismes des marchés comme les taxes, droits et redevances, et des investissements publics nationaux sont souhaitables;

j) L'estimation correcte de la valeur des ressources forestières et la création de marchés qui récompensent leur gestion durable contribueraient à leur gestion durable;

k) Au niveau national, il est indispensable que les donateurs coordonnent leur action.

4. Le Groupe a proposé que tous les pays, développés et en développement, et les organisations internationales prennent les mesures ci-après pour renforcer l'assistance financière :

a) Oeuvrer de concert pour accroître les ressources financières;

b) Accroître l'APD mais également donner aux pays en développement les moyens de mieux absorber ces ressources et renforcer leur capacité de production de recettes intérieures;

c) Améliorer la coordination entre donateurs et pays bénéficiaires; axer la coordination et la collaboration sur des programmes forestiers nationaux animés par les pays et éviter les doubles emplois et la répartition inefficace de fonds publics de sources internationales³.

5. Le Groupe a instamment demandé aux pays en développement de privilégier les activités forestières, de tenir compte des facteurs externes qui influent sur l'utilisation des terres et les politiques forestières, de maximiser les loyers, de réinvestir une plus grande part des recettes forestières dans l'exploitation rationnelle des forêts et d'assurer une meilleure coordination des activités forestières; d'encourager le secteur privé à investir dans les activités forestières grâce à diverses incitations financières et fiscales; d'accroître les recettes par le biais d'instruments reposant sur les mécanismes du marché; d'encourager le secteur privé à appliquer des codes de conduite non contraignants; et d'encourager les collectivités locales à mobiliser des ressources financières.

6. Le Groupe a également rappelé la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁴, selon laquelle des ressources financières nouvelles et additionnelles devraient être fournies aux pays en développement, et demandé instamment à la communauté des donateurs de déterminer, en collaboration avec les pays en développement, les besoins de ces pays en matière de gestion forestière durable et les ressources nécessaires pour satisfaire ces besoins; d'accroître par le biais des institutions internationales les prêts octroyés à des conditions de faveur; de poursuivre les efforts visant à trouver des

solutions efficaces, équitables, propices au développement durable et au problème de la dette des pays en développement; et d'encourager le secteur privé à investir dans les activités de gestion durable des forêts grâce à des incitations et des garanties financières appropriées.

7. Bien qu'il ait invité des organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods à étudier des mécanismes financiers novateurs, le Groupe a constaté que la communauté internationale n'était pas encore disposée à créer un fonds international pour la gestion durable des forêts.

8. En réexaminant la question de la création de ce fonds international et en demandant instamment au PNUD, aux institutions de Bretton Woods et à d'autres institutions de continuer à se consacrer à l'étude de mécanismes financiers novateurs, le Forum intergouvernemental a noté que la communauté internationale était toujours disposée à examiner les moyens de dégager des ressources supplémentaires qui seraient allouées à la gestion durable des forêts.

III. ÉTAT ACTUEL DES MÉCANISMES FINANCIERS

A. Tendances

9. À sa quatrième réunion, tenue en 1997, le Groupe d'experts des questions financières concernant Action 21 a observé les trois tendances financières générales suivantes dans les activités de développement durable :

a) Les réformes structurelles propices à la protection de l'environnement et au développement économique se multipliaient;

b) Le montant de l'aide publique au développement (APD) et des ressources mobilisées à l'échelle nationale étaient en deçà des engagements pris lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

c) Les flux de capitaux privés des pays développés vers les pays en développement avaient considérablement augmenté⁵.

10. Dans l'ensemble, le secteur forestier a accusé des tendances similaires. Plusieurs pays, développés et en développement, se sont lancés dans des réformes structurelles de leur secteur forestier en mettant l'accent sur la conservation, la gestion et la mise en valeur durable de tous les types de forêts.

B. Besoins financiers et sources de financement

1. Besoins

11. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a prévu qu'il faudrait 31 milliards 250 millions de dollars par an, de 1993 à l'an 2000, pour promouvoir le développement durable des forêts. Compte tenu des coûts du déboisement et d'autres effets sociaux et écologiques, de plus récentes estimations portent les besoins de financement à 70 milliards de dollars par an. Cependant, le financement réel des activités du secteur forestier – toutes

sources confondues – se situe bien en deçà même des estimations les plus prudentes établies par la Conférence.

2. Sources de financement public internes

12. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement s'était fixée pour objectif de recueillir 25 milliards 580 millions de dollars (82 %) des 31 milliards 250 millions de dollars prévus par an auprès de sources de financement tant public que privé internes 5 milliards 670 millions de dollars (18 %) auprès de sources externes. En raison des difficultés économiques et sociales auxquelles se heurtent la plupart des pays en développement, l'intention de mobiliser une part aussi grande des ressources nationales semble très ambitieuse. Des pays comme le Bangladesh et la République-Unie de Tanzanie peuvent financer moins de 20 % de leurs dépenses forestières à l'aide de ressources internes. De nombreux pays ne peuvent pas, pour diverses raisons, mobiliser des fonds publics pour le secteur forestier. Les problèmes sont exacerbés par des taux de croissance économique généralement faibles, le faible degré de priorité accordé au secteur forestier dans la politique nationale (d'où une allocation budgétaire moindre), et le désir de traiter les forêts comme une source de recettes instantanées voire comme un obstacle au développement économique.

3. Sources de financement privé internes

13. En dépit de la nouvelle vague de libéralisation économique, la participation du secteur privé de nombreux pays en développement aux activités forestières est quelque peu limitée, surtout dans les domaines qui contribuent à la gestion durable des forêts. Seuls quelques pays en développement comme le Brésil et le Chili ont effectué d'importants investissements privés dans les industries de produits forestiers.

4. Sources de financement public internationales

14. L'APD a continué de baisser au cours des années 90. Elle n'était que de 1 milliard 540 millions de dollars pour le secteur forestier en 1993, soit un peu plus du quart de ce qu'avait estimé la Conférence. Ironiquement, l'APD a, dans l'ensemble, baissé pendant les années qui ont suivi la Conférence. De surcroît, les flux d'APD sont inégalement répartis entre les pays.

5. Sources de financement privé internationales

15. La mondialisation rapide de l'économie a entraîné un accroissement des flux de capitaux privés internationaux vers les pays en développement. Toutefois, les flux d'investissements privés varient d'une région et d'un pays à l'autre. Les flux de capitaux privés dans le secteur forestier, quoique difficiles à déterminer, augmentent et tournent selon les estimations autour de 8 à 9 milliards de dollars par an et proviennent de sources internes et externes. Ces flux de capitaux privés proviennent essentiellement des pays développés mais les flux entre pays en développement augmentent également. Les sociétés transnationales sont les principales sources de capitaux étrangers du secteur forestier dans les pays en développement.

16. Tout en offrant la possibilité d'attirer des investissements privés, surtout en raison de la baisse des fonds publics de source externe, ces flux de capitaux étrangers vers le secteur forestier des pays en développement peuvent également constituer une menace à long terme pour le secteur forestier, si les tendances actuelles persistent. L'essentiel des flux de capitaux est orienté vers des activités extractives classiques et vers le commerce d'exportation en vue d'obtenir le loyer le plus élevé possible.

17. Pourtant, la participation des sociétés transnationales pourrait aider les pays en développement dans la formation de capital et faciliter le transfert de technologie, le développement du capital humain et l'élargissement des marchés. Néanmoins, les investissements effectués par des sociétés transnationales et d'autres sources privées sont mus par des considérations de profit et ne coïncident pas toujours avec l'intérêt national des pays bénéficiaires. En outre, ces flux de capitaux favorisent généralement les pays qui disposent d'un vaste couvert forestier et d'autres avantages comparatifs; les pays en développement à faible couvert forestier présentent moins d'attrait pour les investisseurs privés.

18. En dépit du fait que les flux de capitaux privés sont de plus en plus orientés vers les pays en développement, la baisse des capitaux internationaux publics est un sujet de grande préoccupation, dans la mesure où l'aide au développement à long terme stimule et complète les investissements privés. La réduction de l'aide internationale se répercute sur les programmes forestiers et écologiques qui, alors qu'il s'agit d'éléments essentiels du développement économique et social d'un pays, attirent peu d'investissements du secteur privé parce qu'ils sont considérés comme servant les intérêts de la société. Cela a eu des incidences négatives sur plusieurs des pays les moins avancés qui ont peu de moyens d'attirer l'épargne privée interne et externe et dépendent traditionnellement de l'aide publique au développement.

C. Application des mesures proposées par le Groupe

19. Certains pays, avec l'aide d'organisations internationales, ont commencé à prendre les mesures proposées par le Groupe. Tout dernièrement, quatre pays – le Cameroun, le Costa Rica, le Guyana et le Viet Nam – ont commencé à appliquer les mesures proposées par le Groupe concernant l'assistance financière avec l'aide du Programme forestier mondial (PFM) du PNUD. Les pays participants ont commencé à élaborer séparément des mécanismes financiers adaptés à leurs réalités.

20. Le Guyana a récemment adopté une nouvelle politique en matière de forêts et se dispose à promulguer un ensemble de lois d'application. Le Viet Nam a adopté un programme de reboisement national dans le cadre duquel ses collectivités seront mobilisées pour financer un grand nombre d'activités de reboisement.

21. Dans le cadre d'une autre initiative, six autres pays – l'Allemagne, la Finlande, le Honduras, l'Indonésie, l'Ouganda et le Royaume-Uni – comptent collaborer à l'application des mesures proposées par le Groupe, notamment dans le domaine du financement.

IV. FAITS RÉCENTS SURVENUS

A. Changements climatiques, carbone et liens forestiers

22. Le Protocole de Kyoto relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁶ a suscité un nouvel intérêt pour les forêts. La reconnaissance des forêts comme puits à carbone et l'accord visant à établir un régime commercial international permettant de compenser les émissions de carbone créent des sources potentielles de recettes dans le secteur forestier. Ainsi, des pays qui ont ou entretiennent des ressources forestières peuvent bénéficier d'un financement (indemnisation) de la part des pays ou industries qui émettent du dioxyde de carbone, et ce à l'aide d'un instrument reposant sur les mécanismes du marché. Nombre de questions techniques et juridiques doivent être examinées et clarifiées. De par sa dimension mondiale, un programme de compensation d'émissions de carbone nécessite que soit mis en place un mécanisme mondial destiné à résoudre les problèmes ainsi qu'à régler et à suivre les transactions.

23. Plusieurs pays et organisations souhaitent pouvoir examiner le potentiel d'absorption de carbone des forêts et les possibilités financières que cela présente. Nombre d'initiatives sont en cours d'examen. La Banque mondiale étudie les conditions préalables nécessaires à la création de marchés de compensation des émissions de carbone, la possibilité d'utiliser ces marchés pour promouvoir la protection des forêts et des questions liées à divers instruments liés aux changements climatiques, notamment des investissements en carbone au titre de ses initiatives mondiales d'échange de carbone.

24. Le Costa Rica a réussi à utiliser des échanges compensés de carbone pour financer la gestion durable de ses forêts. Le Guyana examine les possibilités commerciales et les stratégies de commercialisation de son marché d'échanges compensés de carbone.

25. Les secteurs privés des pays industrialisés prennent des initiatives allant dans ce sens. Aux États-Unis d'Amérique, le Groupe Sampson constitue l'exemple d'une entité du secteur privé qui exécute des projets forestiers pour compenser les taux d'émission de carbone. De même, l'Alabama Power Company offre des incitations financières à des propriétaires terriens privés pour qu'ils plantent des arbres destinés à absorber les émissions de carbone.

B. Crise monétaire et financière asiatique

26. La crise monétaire et financière qui a secoué plusieurs monnaies asiatiques en 1997 a été lourde de conséquences pour les économies nationales, régionales et mondiale. Les effets immédiats ont été graves dans le secteur forestier. Tous les coûts de financement ont augmenté dans les pays producteurs de bois tandis que les cours de nombreux produits dérivés du bois ont baissé. Les exportateurs de bois ont, du fait de l'instabilité du secteur bancaire, éprouvé des difficultés à obtenir des prêts d'équipement ou des crédits commerciaux pour importer des machines et des pièces de rechange. La dévaluation monétaire a limité la capacité des gouvernements de continuer à verser les subventions jugées nécessaires pour réaliser certains objectifs économiques et sociaux.

27. La crise a permis de prendre plus que jamais conscience du rôle des flux de capitaux dans le développement économique. Elle a mis en évidence les faiblesses et les lacunes des économies asiatiques et exposé les risques que des flux de capitaux incontrôlés faisaient courir à des institutions financières nationales faibles. Elle a également fait ressortir l'importance d'une libéralisation ordonnée et graduelle des mouvements de capitaux, la nécessité d'instaurer des politiques macroéconomiques et de taux de change appropriées et le rôle fondamental de secteurs financiers sains et de systèmes de supervision efficaces et prudents. La crise a révélé que sans systèmes financiers et bancaires sains et transparents, il est difficile pour un pays de soutenir sa croissance économique.

28. Il reste à déterminer comment la crise asiatique entravera la mobilisation financière dans le secteur forestier, en particulier dans la gestion durable des forêts. Elle aura peut-être cependant rendu le financement à long terme d'opérations de gestion durable des forêts plus rare et plus difficile. La communauté internationale doit suivre de près l'évolution de la situation et envisager de créer des fonds d'urgence pour gérer la crise.

V. FONDS FORESTIER INTERNATIONAL ET AUTRES MÉCANISMES DE FINANCEMENT NOVATEURS

A. Fonds international pour les forêts

29. Il existe plusieurs instruments internationaux relatifs aux forêts, notamment la Convention sur la diversité biologique⁷, la Convention sur la lutte contre la désertification⁸, l'Accord international sur les bois tropicaux et le Fonds pour l'environnement mondial, mais ils sont conçus pour répondre à des besoins particuliers et ne pourraient traiter les questions de gestion durable des forêts que de manière partielle. La gestion durable des forêts fait intervenir tous les aspects de la foresterie et de l'utilisation des terres, y compris la conservation, la gestion, l'utilisation, les industries de transformation, l'échange de services et de produits ligneux et non ligneux et le bien-être des collectivités tributaires des forêts. Aussi ces mécanismes spécialisés de financement international ne peuvent-ils pas satisfaire aux exigences globales d'un fonds international pour les forêts.

30. La capacité d'investissement de certains pays en développement dans la gestion durable des forêts est limitée par leur faible couvert forestier et leur faible PIB. Nombre de ces pays n'arrivent donc pas à attirer des fonds des secteurs privés étrangers pour financer leur secteur forestier. Bien que la gestion durable des forêts soit essentielle à leur économie, il se peut qu'ils ne puissent pas se prévaloir des instruments internationaux spécialisés sus-indiqués. Dans ces cas-là, un fonds forestier international pourrait être une source de financement très importante.

31. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) finance des activités forestières qui présentent des avantages directs pour l'environnement mondial, par exemple, les activités concernant la dégradation des sols, et principalement la désertification et le déboisement. Il ne finance pas d'autres aspects de la foresterie spécifiquement liés à la gestion durable des forêts. Une évaluation globale du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres mécanismes financiers

internationaux pourraient aider les décideurs à déterminer s'il est souhaitable ou non de créer un fonds international spécial pour les forêts.

B. Mécanismes de financement novateurs pour l'exploitation viable des forêts

32. Le financement de l'exploitation viable des forêts est un processus complexe en raison des nombreuses caractéristiques particulières des activités d'exploitation forestière. L'exploitation viable des forêts est un secteur naissant dont les concepts et les approches doivent être clairement définis. Les forêts représentent à la fois un stock et un capital. Une longue période de rotation rend les investissements incertains en raison des risques biologiques et commerciaux qui pourraient nuire à la rentabilité des investissements. Ces facteurs temps mettent en évidence d'autres caractéristiques des forêts : l'irréversibilité et le report de liquidités. Ces incertitudes rendent difficiles l'accès au crédit et la détermination de conditions d'exploitation. Il s'agit de facteurs externes liés à la croissance des arbres et à d'autres activités forestières qui ne sont pas toujours pris en compte dans les transactions commerciales conventionnelles.

33. Pour accroître le financement du secteur privé (national et étranger), il faut faire accepter l'idée selon laquelle les possibilités qu'offre la foresterie sont tout aussi viables et compétitives que d'autres choix d'investissement. Le manque d'intérêt des propriétaires fonciers pour les investissements forestiers est un problème commun aux pays en développement et aux pays développés. En général, les stratégies mises en oeuvre pour susciter un intérêt pour les investissements forestiers consiste notamment :

- a) À accroître la rentabilité des investissements privés grâce à des subventions et à une assistance technique publique;
- b) À réduire les risques et les incertitudes des investissements;
- c) À éliminer et à réduire considérablement les problèmes de liquidités liés à la nature à long terme des activités forestières.

34. On pourrait notamment remédier au problème des faibles taux de rendement financier en ayant recours à des subventions et à des incitations fiscales, en répartissant les coûts entre les bénéficiaires et en accroissant la productivité et l'efficacité des opérations.

35. La réduction des problèmes de liquidités dans le domaine des investissements forestiers serait un important moyen d'attirer des investissements privés dans ce domaine. L'octroi de prêts spéciaux à des conditions de faveur assorties de plus longs délais de grâce et de période de remboursement, d'arrangements contractuels avec les industries et d'autres utilisateurs de produits forestiers ainsi que d'une répartition des coûts entre les sources de financement publiques (internes et l'ADP) mérite d'être examiné.

36. L'échange "dette nature" est peut-être le plus vieux mécanisme novateur en matière d'activités forestières et a permis jusqu'ici d'effacer 159 millions de

dollars de dettes en valeur nominale. Toutefois, ce mécanisme n'a pas été beaucoup utilisé au cours des dernières années.

37. Un fonds forestier est un autre procédé couramment utilisé pour financer des activités d'exploitation forestière précises. Ces fonds sont essentiellement alimentés par des impôts spéciaux et les recettes provenant de la vente de produits forestiers. Bien que ces fonds représentent une source immédiate de financement d'activités forestières, ils sont critiqués en raison des limites imposées à l'utilisation de fonds publics.

38. Les redevances, taxes et droits sont d'autres moyens d'accroître les recettes : les bénéficiaires paient des charges pour l'éventail de services fournis par les forêts, en particulier pour la protection des bassins hydrographiques. Un mécanisme institué pour faire payer par des bénéficiaires situés en aval à des propriétaires de terres forestières situées en amont l'usage de leurs services de protection des bassins hydrographiques aide depuis longtemps à financer la conservation de hautes terres au Japon. Au Costa Rica et en Colombie, une part des recettes des sociétés hydroélectriques sert à financer des programmes de gestion des bassins hydrographiques.

39. Il est possible d'améliorer l'accès de petits entrepreneurs et propriétaires de terres forestières au crédit par le biais de microprojets de financement à des conditions de faveur dont les ressources proviennent de sources privées et publiques. S'il est vrai que l'octroi de crédits à des conditions de faveur est essentiel, il n'en demeure pas moins que les dispositions prises pour réduire les risques de défaillance des emprunteurs à l'égard des institutions de prêt sont tout aussi importantes. L'aménagement de garanties publiques pour le recouvrement des prêts et d'autres mécanismes juridiques destinés à protéger les créanciers ainsi que des arrangements de coopération entre emprunteurs, en particulier les petits agriculteurs, facilite l'accès aux crédits.

40. De nombreux gouvernements utilisent des incitations fiscales comme les trêves, les subventions, les exemptions et les dégrèvements, les faibles taux d'imposition, les subventions en espèces et autres mesures pour encourager les investissements privés dans des secteurs économiques précis tels que le secteur manufacturier. Il est important de comprendre le rôle que les incitations fiscales jouent dans les décisions des investisseurs et d'éviter de subventionner inutilement des investisseurs avec des fonds publics.

41. Certains des programmes de participation aux coûts utilisés aux États-Unis pourraient être adoptés comme mécanisme de financement novateur des activités d'exploitation durable des forêts. En effet, le Gouvernement fédéral et celui des États versent des subventions aux propriétaires terriens pour rembourser une partie des dépenses qu'ils ont engagées au titre d'activités de plantation d'arbres et de gestion forestière.

42. Le financement par l'impôt progressif est un mécanisme utilisé pour rembourser des fonds publics utilisés pour financer l'établissement d'une entreprise industrielle privée par le biais d'un fonds spécial. Ce mécanisme va être également utilisé pour financer des investissements du secteur privé dans les industries de produits forestiers. En outre, les coentreprises et les

instruments des marchés de capitaux conventionnels modifiés pour financer des projets de gestion durable des forêts offrent de bonnes possibilités.

43. L'APD peut être utilisée de manière efficace pour obtenir une participation de fonds privés. Elle peut servir à faciliter l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé, renforcer les mécanismes institutionnels et le transfert de technologie et fournir de capitaux d'amorçage.

44. Les brevets de diversité biologique et les redevances sur la bioprospection supposent l'établissement d'une base juridique internationale qui autoriserait l'exploitation de la diversité biologique en échange d'un paiement égal à sa valeur économique.

45. La taxe Tobin est une taxe perçue sur les transactions en devises qui peut financer l'assainissement de l'environnement et l'exploitation durable des forêts. La taxe peut créer d'importantes recettes et décourager les transactions spéculatives à court terme entre monnaies et nations, qui sont susceptibles d'engendrer des crises monétaires (par exemple la crise du peso mexicain). Les banques privées sont les principaux protagonistes des marchés monétaires étrangers. S'il est vrai que la volatilité des marchés monétaires nuit à l'économie nationale, elle comporte des avantages pour cette communauté.

VI. CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES ET AUTRES MESURES POSSIBLES

A. Conclusions

46. Les conclusions dégagées par le Groupe à sa quatrième session concernant le financement de la gestion durable des forêts dans les pays en développement demeurent valables. Les ressources financières nécessaires à une gestion durable des forêts sont considérables et la capacité de la plupart des pays en développement de mobiliser des ressources internes est limitée. nombre de réformes structurelles visant à améliorer le financement public et à encourager les flux financiers privés en faveur de la gestion durable des forêts n'ont pas encore été effectuées, bien que des mesures concrètes aient été prises par certains pays.

47. Pour de nombreux pays en développement, en particulier ceux dont le niveau de développement économique est faible et les ressources forestières négligeables, l'APD demeurera la principale source de financement de leurs activités du secteur forestier. Avec l'aide de l'APD et des fonds publics internes, les capitaux privés pourraient être orientés vers des activités forestières plus durables dans les peuplements, les industries et le commerce forestiers.

48. Les récents faits nouveaux survenus dans les négociations sur les changements climatiques et la crise monétaire asiatique ont une fois encore mis en évidence les liens réciproques entre la foresterie d'une part et les grandes questions économiques et environnementales d'autre part.

49. Le PNUD, au titre de son Programme forestier mondial, a lancé plusieurs projets pilotes en collaboration avec quatre pays, pour mettre au point et tester des mécanismes financiers novateurs adaptés à des pays spécifiques. De

/...

même, la Banque mondiale met actuellement au point le mécanisme sur lequel reposera son fonds d'investissement pour les activités de réduction des émissions de carbone. De nombreux autres pays et organisations internationales examinent de nouveaux moyens de dégager des ressources par le biais de réformes structurelles.

50. L'absence de données fiables sur les ressources financières empêche de bien comprendre l'ampleur du problème et les succès obtenus par différents pays. Autrefois, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) disposait pour tous les pays de données fiables sur de nombreux aspects de la foresterie. Toutefois, le manque de ressources et de soutien ont limité ses moyens de rassembler et de synthétiser ces données. La communauté internationale devrait accorder une attention particulière à cette question en général et au Fonds international pour les forêts en particulier.

B. Mesures proposées

51. À l'appui du financement des activités de gestion durable des forêts, le Forum pourrait souhaiter examiner les mesures proposées ci-après :

a) Demander instamment aux pays d'accroître leurs contributions au titre de l'APD axée sur la gestion durable des forêts dans les pays en développement;

b) Demander instamment aux pays et aux organisations compétentes dans le secteur forestier telles que l'Organisation internationale des bois tropicaux, le PNUD, la FAO, la Banque mondiale et les banques régionales d'envisager sérieusement la possibilité d'élaborer les cadres nécessaires aux mécanismes de compensation des émissions de carbone et autres nouvelles sources potentielles de recettes forestières;

c) Inviter des organisations compétentes dans le secteur forestier à travailler en collaboration avec les organismes forestiers et financiers nationaux pour introduire et continuer à utiliser des instruments reposant sur les mécanismes du marché tels que redevances et loyers, à encourager les investissements dans la gestion durable des forêts et à éliminer les subventions ainsi qu'à imposer des taxes sur l'exploitation non viable des forêts et l'utilisation des terres qui nuit à l'exploitation durable des forêts;

d) Demander instamment aux pays en développement de formuler des politiques qui facilitent les investissements privés dans la gestion durable des forêts;

e) Engager les pays développés et les organisations multilatérales à appuyer les efforts de renforcement des capacités des pays en développement. Mieux planifier et exécuter leurs activités d'exploitation forestière viable et leurs capacités d'absorber l'APD;

f) Demander instamment aux pays développés et aux organisations multilatérales de fournir des garanties de prêt et d'investissement, des fonds de contrepartie et autres types de soutien pour promouvoir les investissements du secteur privé dans l'exploitation viable des forêts dans les pays en développement;

g) Exhorter les pays développés et les organisations multilatérales à promouvoir l'établissement de partenariats en matière de financement d'activités forestières entre le secteur privé des pays développés et les secteurs privé et public des pays en développement.

52. Compte tenu de l'insuffisance des informations disponibles concernant les investissements effectués dans le domaine forestier, le Forum peut souhaiter exhorter ses pays membres à appuyer les activités en faveur de la collecte et de l'analyse systématique des données afin de fournir des données fiables et actualisées et d'encourager le partage des données.

53. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est un fonds international qui pourrait fournir des informations et des données d'expérience concernant la proposition visant à établir un nouveau fonds international pour les forêts. Le Forum peut souhaiter prier instamment les organisations et pays qui participent directement au Fonds d'en évaluer les mécanismes et d'en tirer les enseignements nécessaires.

54. Les conseils fournis par le Forum seront d'un apport supplémentaire à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur l'élément de programme II.1 sur le Fonds international pour les forêts.

Notes

¹ Voir E/CN.17/IFF/1997/4, par. 7.

² Voir E/CN.17/1997/12, par. 59 à 66.

³ Ibid., par. 67 à 71.

⁴ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution I, annexe I.

⁵ Voir E/CN.17/1997/18, Chairman's Summary.

⁶ Voir FCCC/CP/1997/7/Add.1.

⁷ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention sur la diversité biologique (Environmental Law and Institution Programme Activity Centre), juin 1992.

⁸ A/AC.241/27.
